



JEAN-SÉBASTIEN RIOUX*

Le transport, un maillon important du programme de traçabilité

L'industrie du transport d'animaux vivants au Québec fait partie intégrante du quotidien de tous les intervenants du milieu agricole. Chez Agri-Traçabilité Québec, en date du mois d'août 2004, on dénombrait pas moins de 368 transporteurs pour 519 véhicules inscrits! La contribution de ces intervenants au système québécois de traçabilité est essentielle et vient fermer la boucle du circuit de la ferme à l'abattoir.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'INCLURE LE TRANSPORTEUR DANS LE CIRCUIT DE LA TRAÇABILITÉ?

Les transporteurs d'animaux vivants visitent habituellement plusieurs fermes et lieux stratégiques, comme les encans ou les abattoirs. Les animaux déplacés sont en contact quelques instants, mais ces courts moments sont suffisants pour propager une maladie contagieuse.

Un des buts de la traçabilité agricole est de connaître tous les

endroits où se retrouvent un animal et tous les animaux avec lesquels il a été en contact. Des informations précises à ce sujet permettraient aux intervenants d'agir rapidement en cas de crise sanitaire.

EXAMINONS L'EXEMPLE FICTIF SUIVANT :

Lundi matin, l'entreprise de transport *Bob et fils* va chercher quelques veaux de grain à la *Ferme Pastel* puis quelques petits veaux laitiers à la *Ferme Granule*, comme à toutes les semaines. Après la cueillette des animaux, le camion de *Bob et fils* se déplace vers la *Ferme des Finisseurs* pour y laisser les petits veaux, ceux



Chez Agri-Traçabilité Québec, en date du mois d'août 2004, on dénombrait pas moins de 368 transporteurs pour 519 véhicules inscrits!

de la *Ferme Granule*, puis vers l'abattoir pour y laisser les veaux de grain, ceux de la *Ferme Pastel* (voir figure).

Bob et fils devra déclarer à ATQ le numéro des identifiants des animaux qui ont été chargés dans son camion ainsi que leur provenance. Dans le même ordre d'idées, il devra aussi dire à quel endroit les animaux sont descendus, soit à la *Ferme des Finisseurs* ou à l'abattoir.

COMMENT MON TRANSPORTEUR FERA-T-IL SES DÉCLARATIONS?

Depuis le mois de mai 2004, Agri-Traçabilité Québec étudie quatre nouvelles solutions automatisées de lecture et de transmission de données. Ces solutions devraient permettre aux transporteurs de faire leurs déclarations de manière efficace et rapide, nécessitant peu de temps et

sans les encombrer de papier.

Différentes entreprises travaillent avec ATQ à développer les solutions automatisées de manière à ce qu'elles soient adaptées aux réalités du transport québécois. Les outils devront être robustes, capables de fonctionner l'hiver et facilement utilisables dans tout genre de camion et pour différents types d'animaux.

Pour ATQ, il est très important de tester les outils dans des conditions réelles avec des transporteurs qui travaillent dans des régions et des environnements différents.

Sept entreprises de transport des secteurs bovin et ovin, ayant des volumes importants, modérés ou plus petits, ont bien voulu consacrer un peu de leur temps pour observer, comparer et essayer les prototypes pendant une journée type.

Les commentaires recueillis ont été utilisés pour améliorer les appareils et faciliter leur utilisation. Les essais terrain devraient se terminer vers la fin octobre et des recommandations suivront.

Lorsque le volet du transport sera complété, les intervenants du milieu agricole québécois pourront être fiers de posséder un système de traçabilité complet, de la ferme à l'abattoir. Par la mise sur pied de son système d'identification et de traçabilité, l'agroalimentaire québécois se dote d'un outil efficace et efficient de gestion afin de préserver cette excellente réputation de qualité de ses produits agricoles. ☞

*agent de projets, Agri-Traçabilité Québec

Entrefilet

Le Guide des bonnes pratiques maintenant sur DVD!

La vidéo intitulée « Des solutions pratiques pour un environnement sain! » est destinée aux producteurs désireux de pratiquer l'élevage des bovins de boucherie à l'extérieur, conformément aux normes environnementales. On y explique les principales règles d'aménagement d'un site d'élevage et les principes généraux de la gestion des enclos d'hivernage selon le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie.

Le document a été produit par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Il est disponible en français et en anglais, en format DVD ou vidéocassette. Il est d'une durée de 18 minutes et se vend 17,38 \$ plus taxes (DVD) ou 10,34 \$ plus taxes (vidéocassette). C'est le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) qui assure sa distribution. On rejoint le CRAAQ à l'adresse Internet suivante : www.craaq.qc.ca, cliquer sur catalogue, puis Bovins de boucherie sous l'onglet animal, ou par téléphone au (418) 523-5411 ou 1 888 535-2537, et par télécopieur au (418) 644-5944.

